Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, consultez la copie web

N° 514 | 12 janvier 2024

La lettre Pro

S'inscrire à la newsletter

ZOOM

Décès lors d'un transport sanitaire : une solution financière dans tous les cas

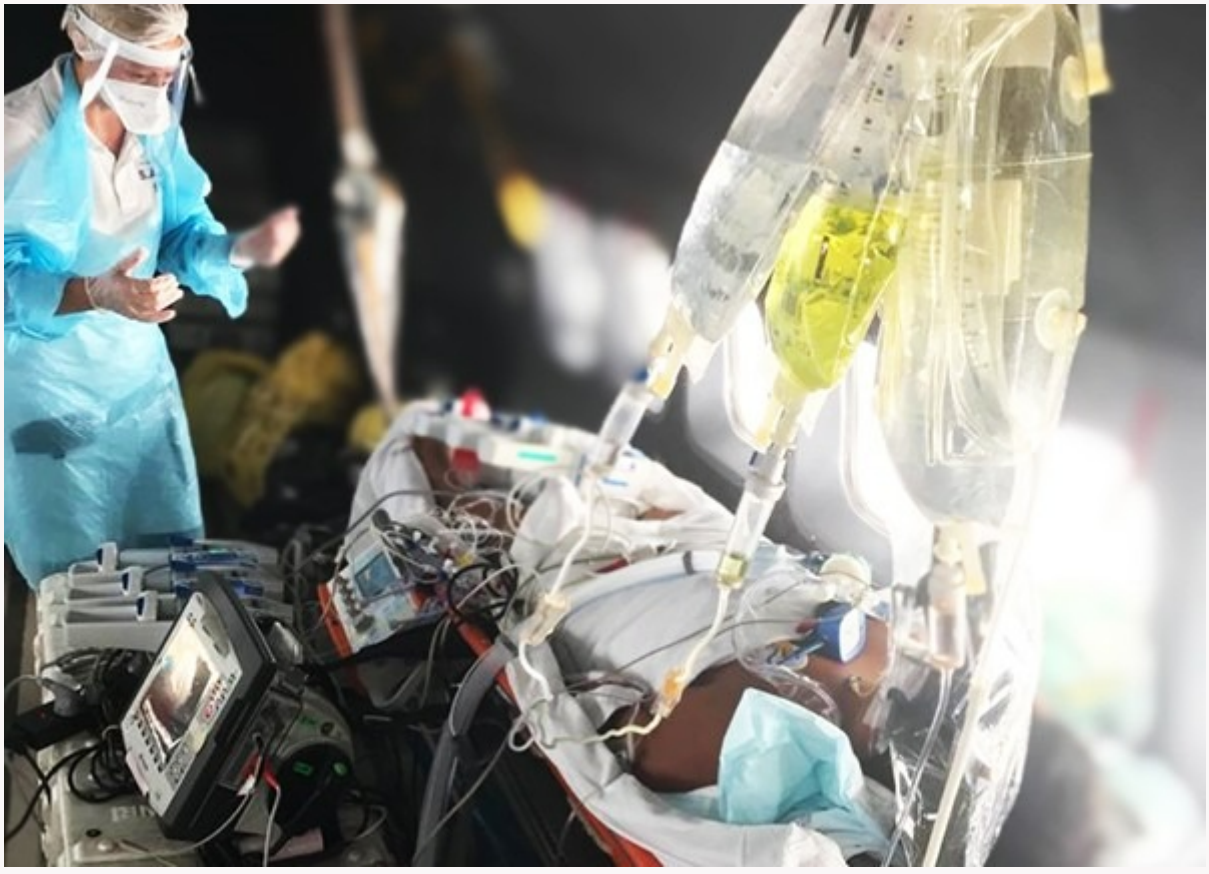

Si plusieurs dispositifs de droit commun financent en partie ou intégralement le rapatriement du corps d'une personne décédée lors d'une évacuation sanitaire, que ce soit

hors de Guyane ou sur le littoral pour les habitants des communes de l'intérieur, il demeurait encore quelques cas où les familles se retrouvaient en difficulté. Depuis l'an dernier, l'ARS se mobilise avec les élus locaux et prend en charge financièrement le coût du rapatriement. Les assistantes sociales des hôpitaux seront alors ses principaux interlocuteurs.

Pendant de nombreuses années, la presse s'est régulièrement fait l'écho du désarroi des familles dont un parent était décédé au cours d'une évacuation sanitaire (évasan) et qui se retrouvaient dans de très grandes difficultés financières pour rapatrier son corps, que ce soit de l'Hexagone ou de Martinique vers la Guyane, ou d'un hôpital du littoral vers les communes de l'intérieur. Fin mai 2023, Jean-François Carenco, alors ministre délégué en charge des Outre-mer, s'était inquiété qu'il restât encore des personnes démunies dans une telle situation. Ce n'est en pratique, plus le cas depuis l'an dernier, mais les dispositifs restent encore mal connus.

Le rapatriement d'un patient décédé lors de son hospitalisation sur le littoral ou en dehors du territoire reste peu fréquent : une trentaine de cas l'an dernier, quatre depuis le début de l'année 2024. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit d'habitants des communes de l'intérieur dont le décès est survenu sur le littoral.

Jusqu'ici la prise en charge financière d'un rapatriement de corps n'était encadrée par aucun protocole spécifique et donnait lieu à des retards de restitution du défunt à la famille, sur son premier lieu de prise en charge. Désormais, pour les patients décédés lors d'une évasan, des solutions financières sont possibles pour aider la famille à payer le rapatriement et l'enterrement du défunt. Trois principaux cas sont à distinguer : deux situations de droit commun selon que le patient a des droits ouverts ou non à la Sécurité sociale et les cas complexes, principalement lorsque le patient n'a pas de droits ouverts, ou dépasse le plafond de ressources de LADOM ou est originaire d'une commune de l'intérieur.

Première solution (droit commun) :

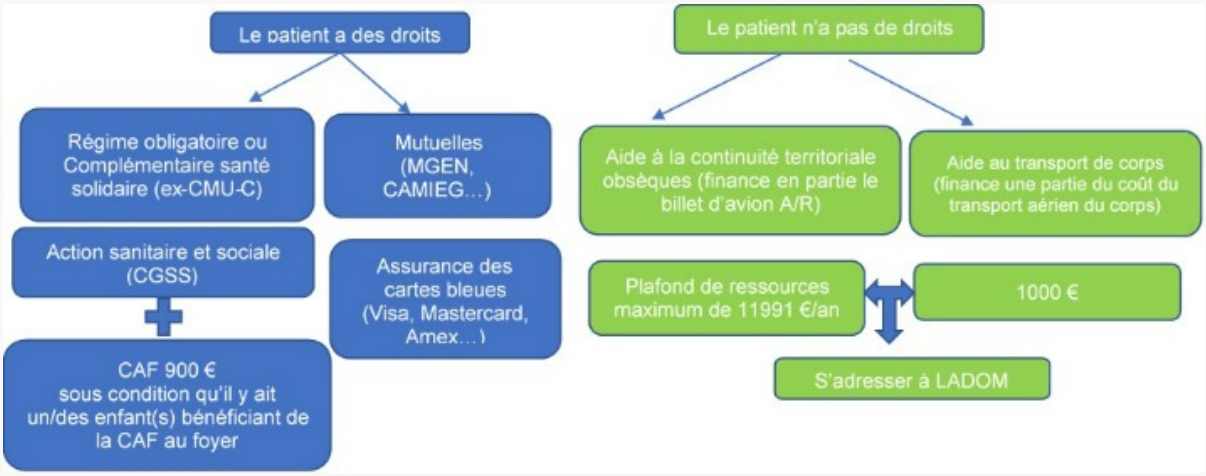

Lorsque le patient décédé a des droits ouverts, plusieurs dispositifs peuvent se cumuler : le régime obligatoire d'assurance maladie ou la complémentaire santé solidaire, l'action sanitaire et sociale de la CGSS, une aide de la Caisse d'allocations familiales, sa mutuelle, l'éventuelle assurance de sa carte bleue.

Si ce patient n'a pas de droits ouverts, son principal interlocuteur sera LADOM. En effet, l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité propose une aide à la continuité territoriale obsèques et une aide au transport de corps. Ces dispositifs sont soumis à un plafond de ressources (11 991 euros par an par part du foyer).

Une aide de l'ARS pour les cas complexes

Si le patient n'a pas de droits ouverts à la CGSS, dépasse le plafond de ressources de LADOM ou vivait dans un village isolé, l'ARS se mobilise avec les élus locaux et prend en charge financièrement le coût du rapatriement (avion, pirogue, hélicoptère en dernier recours pour Trois-Sauts notamment, cercueil, frais mortuaires…). Les assistantes sociales des hôpitaux doivent alors transmettre les documents à ars-guyane-dos@ars.sante.fr.

Plus de 4 000 évasan en 2022

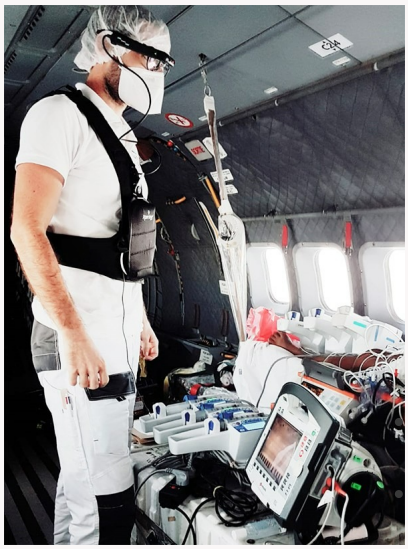

Les évacuations sanitaires (évasan) sont des transports médicalisés de patients hospitalisés permettant l'accès à une offre de soins (diagnostic, traitement ou suivi thérapeutique) non disponible dans la zone de vie et/ou de prise en charge du patient. Elles sont réalisées entre les sites isolés et le littoral, entre les territoires ultramarins, ou encore entre la Guyane et l'Hexagone, par voie aérienne. Ces transports sont régulés et organisés par le Samu.

Il y a deux types d'évasan :

Les évasan assises pour des rendez-vous médicaux, les soins ou interventions ;
Les évasan allongées (sur civière) pour des actes médicaux spécifiques ou en raison de l'état du malade, systématiquement accompagnées par une équipe du Samu en cas d'urgence.

Une convention a été signée entre la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS), la Direction régionale du service médical (DRSM), les hôpitaux de Kourou (CHK), Saint-Laurent du Maroni (Chog) et Cayenne (CHC), et l'Agence régionale de santé. Renouvelée au mois de novembre, elle définit les modalités de prise en charge des patients :

- Un financement est assuré par la dotation MIG EVASAN (mission d'intérêt général) ;
- Un financement est assuré par la CGSS pour les assurés et les bénéficiaires de l'Aide médicale d'Etat (AME).

En 2022, le nombre d'évasan s'élevait à 4 300, dont 208 en urgence (121 vers la Martinique, 2 vers la Guadeloupe, 71 vers l'Hexagone et 14 intra-Guyane). Les services receveurs sont principalement la neurochirurgie, la pédiatrie, la réanimation pédiatrique, la cardiologie, la chirurgie cardiovasculaire, la réanimation, les grands brûlés, la chirurgie générale. La prise en charge des transports se fait aussi bien pour le trajet aller que le trajet retour.

EN BREF

♦ Rainbow Guyane élargit ses activités au domicile à Papaïchton et recrute

Groupe Rainbow Santé
Rainbow Guyane
HAD - SSR - Médecine

Dans un communiqué, Rainbow Guyane annonce l'extension de ses activités d'hospitalisation à domicile (HAD) et de service de soins infirmiers à domicile (Ssiad) à la commune de Papaïchton. « Cette initiative s'inscrit dans le prolongement de notre présence à Maripasoula depuis 2017, renforçant ainsi notre engagement à réduire les inégalités d'accès aux soins en Guyane. »

L'HAD permet aux patients de recevoir des soins médicaux et paramédicaux hospitaliers directement à leur domicile, offrant une alternative à l'hospitalisation traditionnelle. Le Ssiad, quant à lui, apporte un soutien spécifique aux personnes âgées et handicapées, leur permettant de vivre dans leur propre environnement tout en bénéficiant de soins adaptés pour le maintien à domicile. « Rainbow Guyane remercie la participation de l'ARS et de la Commune de Papaïchton sans lesquelles ce projet n'aurait pu être mené à bien. »

« Le démarrage de ces services, prévus pour début 2024, dépendra de notre capacité à recruter des professionnels qualifiés et engagés. » Rainbow Guyane est donc à la recherche de professionnels dans le domaine des soins de santé. »

Recrutements : recrutement@rainbow-sante.com ***ou 0694 29 08 32. Renseignements :*** rg.communication@rainbow-sante.com ***ou 0694 28 66 43.***

♦ Deux décès liés à la grippe

« Les indicateurs épidémiologiques des infections respiratoires aiguës (IRA) se sont maintenus à un niveau élevé en médecine de ville et aux urgences hospitalières traduisant une circulation intense des IRA en Guyane, au cours de la dernière semaine de 2023 et de la première de 2024, indique Santé publique France dans un point épidémiologiquediffusé hier. Les jours fériés étant présents ces deux semaines de surveillance, associés à une période de vacances, nos données de surveillance peuvent être impactées. Au cours des deux dernières semaines, le nombre de consultations aux urgences et en CDPS pour bronchiolite chez le nourrisson diminuait progressivement mais restait à un niveau élevé : l'épidémie se poursuit depuis douze semaines. En parallèle, les indicateurs épidémiologiques de la grippe étaient élevés aux urgences et dans les CDPS : l'épidémie de grippe se poursuit depuis six semaines. Enfin, concernant le Covid-19, le nombre de passages aux urgences était stable tandis que le nombre de consultations en CDPS diminuait : le Covid-19 circule de façon modérée. »

Dans ce point épidémiologique, SpF détaille les cas des patients admis en réanimation suite à une IRA. « Depuis début octobre, huit cas de grippe, deux cas de Covid-19, un cas de VRS chez l'adulte et 18 cas de bronchiolite chez les moins de 2 ans ont été signalés par les services de réanimation adulte et néonatale et l'unité de soins continus pédiatrique du centre hospitalier de Cayenne. Parmi les huit cas de grippe, 62 % étaient des femmes et la moitié d'entre eux avaient plus de 18 ans. La présence de comorbidité était recensée chez la moitié d'entre eux. Le virus A a été détecté chez tous les cas et seul le typage A/H3N2 a été identifié pour ceux ayant pu en bénéficier. Tous ont bénéficié d'une assistance ventilatoire (dont six d'une ventilation non-invasive) et deux sont décédés. »

♦ Réforme des autorisations : des présentations aux professionnels

Le régime des autorisations d'activité de soins et d'équipements matériels lourds a été réformé l'an dernier. Dans de nombreuses spécialités, les nouvelles modalités entreront en vigueur à compter des prochaines fenêtres de demandes : à compter de lundi pour la psychiatrie, l'équipement d'imagerie en coupe, le caisson hyperbare et l'imagerie interventionnelle ; à compter du 15 juin dans plusieurs autres spécialités *(*lire la Lettre pro de mardi*).*

Plusieurs présentations de ces réformes sont organisées pour les professionnels concernés. Lundi, la direction générale de l'offre de soins (DGOS) a présenté la réforme des activités de soins médicaux et de réadaptation (SMR, ex-SSR). Mercredi, le Pr Franck Odoul, conseiller recherche clinique à l'ARS Île-de-France, a présenté l'autorisation « Lieu de recherches impliquant la personne humaine (LRIPH) », notamment aux professionnels du pôle recherche de l'hôpital de Cayenne et du pôle santé publique du Chog. Des présentations seront organisées par l'ARS pour d'autres activités de soins. La Lettre pro vous tiendra informés de leur date et des modalités de connexion.

♦ Formation à la prescription à la vaccination

La CPTS Centre littoral propose une formation sur la prescription relative à la vaccination, aux infirmiers et pharmaciens adhérents. Elle se déroule la semaine prochaine à la Domus Medica, à Cayenne, en une session de onze heures (une journée et une demi-journée) :

- Soit mardi et mercredi ;
- Soit jeudi et vendredi.

S'inscrire. https://www.mpbconseil.com/form/view.php?id=190949

Actus politiques publiques santé et solidarité

■ Catherine Vautrin nommée ministre de la Santé du gouvernement Attal

Gabriel Attal a été nommé Premier ministre par Emmanuel Macron, mardi matin. Il succède à Elisabeth Borne, qui avait présenté sa démission la veille au président de la République. Lors de la passation de pouvoirs, mardi après-midi, le nouveau locataire de Matignon a souligné vouloir « lutter pour la maîtrise de notre modèle social » et « agir pour le renforcement de nos services publics ». Outre l'école, il a déclaré que cela concernait aussi « la santé et en premier lieu, évidemment, notre hôpital ».

Hier, Gabriel Attal a présenté son nouveau gouvernement. Catherine Vautrin, présidente du la communauté urbaine du Grand Reims et présidente de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), prend la tête d'un vaste ministère du Travail, de la Santé et de la Prévention. Elle avait occupé les postes de secrétaire d'Etat aux Personnes âgées puis à la Cohésion sociale, sous les gouvernements Raffarin et Villepin. Elle succède à Agnès Firmin Le Bodo, qui assurait l'intérim depuis la démission d'Aurélien Rousseau en décembre. Elle récupère également le portefeuille d'Olivier Dussopt, qui était en charge du travail, du plein-emploi et de l'insertion. C'est la première fois que le ministère est doté d'un tel périmètre depuis Xavier Bertrand (2010-2012). Des ministres délégués et secrétaires d'Etat seront vraisemblablement désignés dans les prochains jours.

Offres d'emploi

■ Le Chog recrute un **infirmier** pour son centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (Cegidd) de Saint-Laurent du Maroni (CDI, temps plein). Consulter l'offre et candidater.

■ Le réseau Périnat Guyane recrute son **coordinateur** de l'est guyanais (CDI, temps plein). Consulter l'offre et candidater.

■ L'Apagh Guyane recrute un **chef de service** (CDI, temps plein). Consulter l'offre et candidater.

Agenda

Demain

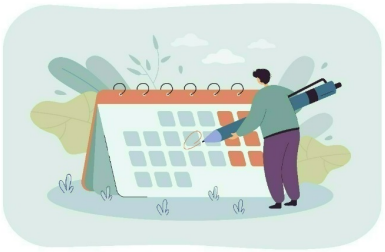

► **Fo Zot Savé.** Jean-Bernard Duchemin, de l'Institut Pasteur, répondra aux questions de Fabien Sublet sur les différentes espèces de moustiques présentes en Guyane, dans le contexte des épidémies de dengue et de paludisme en cours, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Mardi 16 janvier
► **Permanence itinérante de la CGSS** à la mairie d'Apatou.

Mercredi 17 janvier
► **Permanence itinérante de la CGSS** à l'espace Takari de Sinnamary.

Jeudi 18 janvier
► **Séminaire Pasteur :** « Microbiote des insectes vecteurs », par Yanouk Epelboin, à 15 heures sous le carbet de l'Institut Pasteur de Guyane, à Cayenne (*report de la présentation du 11 janvier*).

Mardi 23 janvier
► **Permanence itinérante de la CGSS** à la mairie d'Awala-Yalimapo.

Mercredi 24 janvier
► **Permanence itinérante de la CGSS** au siège de la CCDS à Iracoubo.

Jeudi 25 janvier
► **Séminaire Pasteur** : « Génotypes de dengue circulant », par Alisé Lagrave, à 15 heures sous le carbet de l'Institut Pasteur de Guyane, à Cayenne.

Mardi 30 janvier
► **Présentation sur la télémédecine dans le médico-social** à 11 heures au CGOSH, à Cayenne, ou **via Teams**.

► **Permanence itinérante de la CGSS** à la mairie d'Apatou.

Mercredi 31 janvier
► **Soirée de sensibilisation** au dépistage du cancer du col de l'utérus, organisé par la CPTS centre littoral et le Centre régional de coordination du dépistage des cancers (CRCDC), à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. **Inscription obligatoire avant le 30 janvier**

Jeudi 8 février
Présentation des acteurs en santé sexuelle du territoire, par le Dr Aude Lucarelli, coordinatrice du Corevih Guyane, organisée par la CPTS, le Corevih Guyane et le réseau Kikiwi, à la Domus Medica, à Cayenne, à 19h30. Inscriptions. https://bit.ly/48xJG0v

Mardi 27 février
► **Webinaire** sur le parcours après-cancer de Rainbow, avec Onco Guyane et la CPTS Centre Littoral, à 20 heures. S'inscrire**.**

Mercredi 20 et jeudi 21 mars
►**Condom**, congrès des DOM en santé sexuelle, à Cayenne. Renseignements : corevih@ch-cayenne.fr.

Mardi 26 mars
► **Soirée de sensibilisation** à l'activité physique adaptée en cancérologie, organisé par Onco Guyane et la CPTS centre littoral, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. S'inscrire.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour

Consultez tous les numéros de La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane
Directeur de la publication : Dimitri GRYGOWSKI
Conception et rédaction : ARS Guyane Communication
Standard : 05 94 25 49 89

www.guyane.ars.sante.fr

Cliquez sur ce lien pour vous désabonner